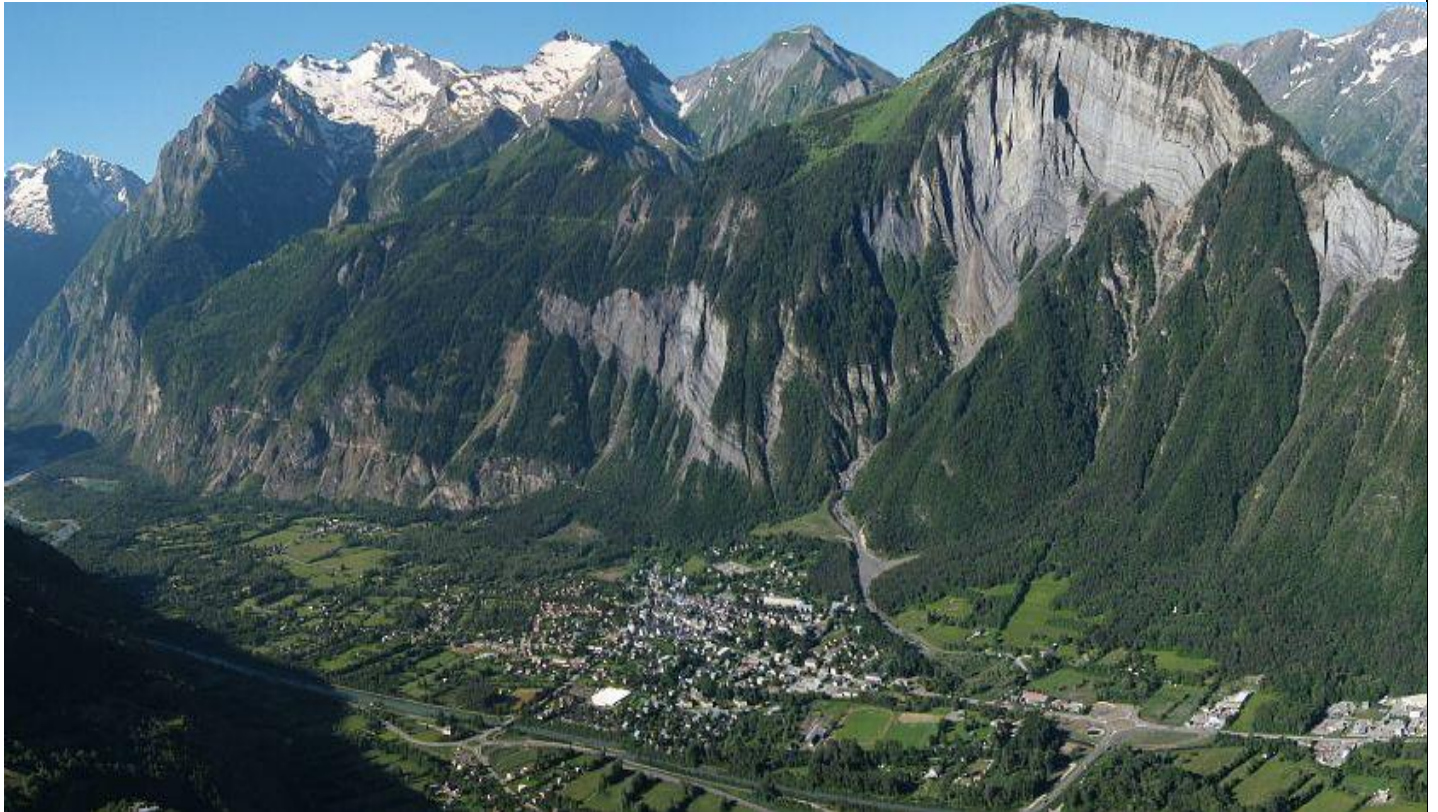


DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE BOURG D'OISANS (38520)

PLAN LOCAL D'URBANISME



MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLU

PLU approuvé le 7 février 2018
Modification simplifiée n°1 approuvée le 16 décembre 2020
Modification simplifiée n°2 approuvée le 25 janvier 2023
Déclarations d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU par arrêté préfectoral du 13 février 2023 et arrêté ministériel du 3 août 2023

Modification de droit commun n°1 du PLU approuvée le

Le Maire

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – Av de la clapière – 1 Res. La croisée des chemins
05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80
Mail : contact@alpicite.fr

SOMMAIRE

La modification de droit commun n°1 du PLU du Bourg d'Oisans comprend un rapport de présentation, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement écrit et le règlement graphique. Les autres pièces du PLU (en gris ci-après) demeurent inchangées.

PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

PIECE 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PIECES 4 : REGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE 5 : REGLEMENT ECRIT

PIECE 6 : ANNEXES

